

Procès-verbal de réception des ouvrages d'assainissement

Opération : Le Clos de Bel Air 1 – COMMUNE DE CAMBON D'ALBI

PREAMBULE

Le lotissement le Clos de Bel Air 1 a fait l'objet d'une réalisation sous la maîtrise d'ouvrage de SNC Foncier Conseil représenté par monsieur Brahima OUATTARA, chargé d'opération.

A l'intérieur de cette opération d'aménagement des voiries internes dénommées rue Jeanne Avril, rue des deux amis, impasse Aristide Bruant et impasse de l'Accroche Cœur ont été créées ainsi que des réseaux assainissement et un bassin de rétention des eaux pluviales.

Ces ouvrages n'ont pas la vocation à rester durablement du domaine privé de SNC Foncier Conseil. Ils constituent des biens de retour possible aux collectivités intéressées.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages.

A – IDENTIFICATION DES PARTIES

- L'aménageur, SNC Foncier Conseil représenté par monsieur Brahima OUATTARA, chargé d'opération,
- Le service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois représenté par Monsieur Pierre Doat, Vice-président délégué à l'assainissement

B – OUVRAGES CONCERNES

L'aménageur invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages :

- Réseau d'assainissement eaux usées : 323 m de collecteur en PVC CR8 de diamètre 200mm, 13 regards de visite béton diamètre 1000mm, 27 boîtes de branchement.
- Réseau d'assainissement eaux pluviales : 116 m de canalisation béton diamètre 300 mm, 98 m de canalisation béton diamètre 400 mm, 92 m de canalisation béton diamètre 500 mm, 83 m de canalisation béton diamètre 600 mm, 18 regards de visite béton diamètre 1000mm, 27 branchements individuels.
- Un bassin de rétention des eaux pluviales d'une contenance de 185 m3 avec un débit de fuite de 220 l/s et un déversoir en trop plein.

Ce bassin est clôturé par un grillage simple torsion, son accès est possible via un portillon fermé à clé. La clé du portillon sera remise au service assainissement après la date de délibération du conseil communautaire autorisant la rétrocession des ouvrages précités. Ce bassin sera libre de toute végétation haute (buisson, arbuste, arbre) le jour de la remise des clés du portillon.

Ces ouvrages ont été réalisés dans le cadre d'une opération d'aménagement privée en exécution du marché suivant :

Assainissement : RIGAL TP – 9 avenue de Graulhet 81500 Labastide St Georges

Date de réception : 11 juin 2012

Documents fournis dans le DOE : plans de récolement papier et dwg conformes, rapports d'inspection caméra des réseaux EU et EP, tests d'étanchéité du réseau EU.

C - REMISE D'OUVRAGES

L'aménageur et la communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaissent la conformité et le bon entretien des ouvrages.

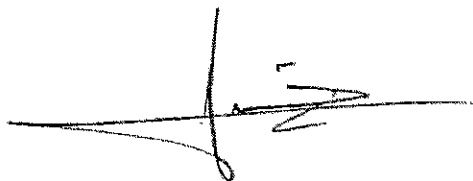
La communauté d'agglomération de l'Albigeois déclare accepter la remise des ouvrages.

EN CONSEQUENCE ET A COMPTEUR DE LA DATE DE DELIBERATION du conseil communautaire autorisant la rétrocession des ouvrages précités

- la remise des ouvrages par SNC Foncier Conseil représenté par monsieur Brahima OUATTARA, chargé d'opération est constatée,
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages d'assainissement réalisés,
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité.

Fait à Toulouse, le 14/12/2015

Pour SNC Foncier Conseil



Brahima OUATTARA

Fait à Saint Juéry, le

Pour le service assainissement de la
communauté d'agglomération de
l'Albigeois

Le vice- président délégué à
l'assainissement
Pierre DOAT

